

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE**

**RÈGLEMENT 2024-02 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR
L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE
DE DANVILLE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'articles 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal juge opportun de regrouper les tarifications existantes en matière de biens, les services et les activités fournis par la Ville en un seul règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Richard Lefebvre à la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE - 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE - 2 - TARIFICATION

Il est par le présent règlement établi une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville de Danville et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ARTICLE - 3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 - CHÈQUE SANS PROVISION ET ARRÊT DE PAIEMENT

Tout chèque sans provision et/ou arrêt de paiement entraînera une tarification additionnelle de quarante (40,00 \$) à titre de frais d'administration et de dommages-intérêts liquidés.

3.2 - COPIE CONFORME D'UN DOCUMENT

Lors de la demande pour l'obtention d'une copie conforme d'un document au bureau du greffe, un tarif de 5,00 \$ par document s'applique.

3.3 - RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Lors de la demande pour l'obtention d'une copie d'un rapport incendie, un tarif de 20,00 \$ par document s'applique.

3.4 - PHOTOCOPIE D'UN DOCUMENT

Les tarifs sont ceux prévues au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 3)

3.5 - RÔLE EN LIGNE

Le tarif pour la consultation par un professionnel du rôle en ligne (confirmation de taxes) est établi par Infotech.

ARTICLE - 4 - TARIFS POUR TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Pour l'année 2024, il est imposé par le présent règlement les tarifs ci-après énumérés pour les différents travaux tels que nouvelle entrée d'eau ou service rendu par le service des travaux publics en ce qui concerne les conduites d'aqueduc et d'égout :

Tarif de base pour une nouvelle entrée d'eau ou égout : **3 500,00 \$** à cela s'ajoute les tarifs suivants :

Pour toute facturation, des frais d'administration correspondant à 15% du montant s'appliquent.

À ce montant, s'ajoute le coût pour le type et le diamètre de la ou des conduites requises :

ÉGOÛT	TARIFICATION 2024
5 po. diamètre	300,00 \$
6 po. diamètre	400,00 \$
8 po. Diamètre	500,00 \$
Plus de 30 mètres de distance	Coût réel

NOUVELLE ENTRÉE D'EAU (DISTANCE DE 30 MÈTRES ET MOINS)	TARIFICATION 2024
³ / ₄ pouces de diamètre	250,00 \$
1 pouce de diamètre	350,00 \$
1 1/2 pouces de diamètre	450,00 \$
2 pouces de diamètre	550,00 \$
Plus de 2 pouces de diamètre ou distance de plus de 30 mètres	Coût réel

Pour tout service rendu, le coût du salaire et des avantages sociaux des employés présents s'applique.

SERVICES RENDUS	TARIFICATION 2024
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	350,00 \$
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau	150,00 \$
Localisation d'entrée d'eau	125,00 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	225,00 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	400,00 \$
Dégel d'entrée d'eau	700,00 \$
Localisation d'entrée d'égout	200,00 \$
Transport de neige au dépôt de neiges usées	100,00 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises dans l'emprise de la Ville de Danville sont à la charge de la Ville de Danville et sont exécutés par les employés de la Ville ou le représentant mandaté par la Ville à ses fins. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires. Tout raccordement au réseau public doit être effectué sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non-taxables.

Les travaux exécutés en dehors des heures régulières d'ouverture des travaux publics sont facturés au coût réel et des frais d'administration correspondant à 15% du montant s'appliquent.

ARTICLE - 5 - TAUX DE LOCATION DES MACHINERIES MUNICIPALES

Pour l'année 2024, il est décrété les tarifs ci-après énumérés pour la location des machineries municipales. Les tarifs n'incluent pas les salaires des opérateurs, lesquels sont établis selon la convention collective en vigueur.

Pour toute facturation, des frais d'administration correspondant à 15% du montant s'applique.

TYPE DE MACHINERIE	TAUX DE LOCATION À L'HEURE 2024
Souffleuse à neige	180,00 \$
Niveleuse	150,00 \$
Camion 10 roues	130,00 \$
Camion de chargement (bullet)	130,00 \$
Équipement de déneigement à trottoir	125,00 \$
Tracteur à pelouse	100,00 \$
Chargeur (loader)	140,00 \$
Rouleau vibrant + transport	100,00 \$
Compresseur	100,00 \$
Chargeuse-rétrocaveuse	125,00 \$
Pelle mécanique + transport	150,00 \$
Remorque pour pelle	75,00 \$ par jour
Frais de transport (par déplacement)	100,00 \$

ARTICLE - 6 - TARIFICATION POUR DEMANDE AU SERVICE D'URBANISME

TYPE DE DEMANDE	TARIFICATION 2024
Abattage d'arbre	20,00 \$
Abattage d'arbre (grande surface)	30,00 \$
Démolition	30,00 \$
Déplacement d'une construction sur un même terrain ou autre terrain	25,00 \$
Changement d'usage ou destination d'immeuble	30,00 \$
Construction, installation et modification d'enseigne sauf si un certificat est non requis	20,00 \$
Travaux effectués sur la rive des lacs et cours d'eau ou sur le littoral	50,00 \$
Remblai/Déblai	25,00 \$
Ponceau / Entrée charretière	25,00 \$
Permis d'installation de piscine/spa (Installation, construction ou remplacement d'une piscine ou spa, incluant équipement)	30,00 \$
Gallerie, patio, terrasse, clôture/haie, muret, mur de soutènement	25,00 \$
Permis d'installation septiques (Remboursement de 35\$ suite à la réception de l'attestation de conformité et des photos)	135,00 \$
Permis de forage d'un puits	100,00 \$
Agrandissement/Transformation	50,00 \$
Permis de construction résidentiel 1 à 2 logements	75,00 \$ 75,00 \$ + 30,00 \$ par logement additionnel
3 logements et plus	
Permis de construction industriel, commercial, de service ou agricole	
Valeur des travaux 0.00 \$ à 100 000 \$	75,00 \$
Valeur des travaux de 100 000 \$ à 300 000 \$	100,00 \$

Valeur des travaux de 300 000 \$ et plus	135,00 \$
Permis de rénovation du bâtiment existant	30,00 \$
Permis de construction bâtiment accessoire	30,00 \$
Autorisation d'installation de bâtiment temporaire	25,00 \$
Lotissement	40,00 \$ pour le premier lot et 10,00 \$ pour chaque lot additionnel
Renouvellement d'un permis/certificat	20,00 \$
Demande d'étude de modification réglementaire	100,00 \$
Procédure d'amendement réglementaire (urbanisme)	*1000,00 \$ de dépôt pour les frais encourus
Demande de dérogation mineure	*300,00 \$ + 1000,00 \$ de dépôt pour frais de publication et service professionnel
Analyse de dossier – Appui CPTAQ ou RACJQ	75,00 \$
Permis de colportage (sauf OBNL et écoles)	200,00 \$

ARTICLE - 7 - TARIFICATION POUR LOCATION DE SALLE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX, TERRAINS SPORTIFS ET PARCS

7.1 - CONCIERGERIE

Le service de conciergerie sera facturé automatiquement lors des locations durant la période des fêtes et les jours fériés. Les frais minimums sont de 60,00 \$ (2 h x 30,00 \$ / h).

7.2 - DÉPÔT ET COÛT DE LOCATION

À l'exception des OBNL et organismes reconnus par le propriétaire, un dépôt de 100 \$ pour la salle, un dépôt de 20,00 \$ pour les clés de la salle ainsi que 100 % du coût de location sont exigés lors de la prise de possession des clés. Le coût de location de salle est taxable. Le dépôt sera remboursé dans les 30 jours suivant la location si aucun bris n'est constaté à la salle et que la propreté des lieux utilisés est adéquate.

TYPE DE DEMANDE	TARIFICATION 2024
Salle de réunion	85,00 \$
Grande salle (gymnase)	180,00 \$
Grande salle (gymnase) - tarif à l'heure	20,00 \$
Montage de la salle	100,00 \$
Dépôt clé	20,00 \$
Dépôt salle	100,00 \$
Service de conciergerie – tarif à l'heure	30,00 \$
Terrain de balle – tarif par jour	
	Ligue et tournoi Ligue mineure
	45,00 \$ Gratuit
Terrain de soccer	Gratuit
Terrain de tennis	Gratuit
Parc	Gratuit
Patinoire	Gratuit

Pour la location de salle à long terme (contrat 2024) à Mgr Thibault :

Les coûts des contrats de location de salle à long terme 2024 seront majorés d'un montant équivalent à 3,8 % pour 2024. L'uniformisation des coûts des locaux est à 234,33 \$ plus les taxes applicables par nombre prédéterminé de surfaces de local pour 2024.

ARTICLE - 8 - TARIFICATION POUR LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Le coût de location d'équipement est taxable. Un dépôt de 200\$ est exigé pour la location du projecteur et du système de son. Le dépôt sera remboursé dans les 30 jours suivant la location si aucun bris d'équipement n'est constaté.

TYPE DE DEMANDE	TARIFICATION 2024
Système de son (inscrire la liste complètes des équipements)	55,00 \$
Système de projection (toile sur pied et projecteur)	55,00 \$
Micro	55,00 \$
Table	Gratuit
Chaise	Gratuit
Chapiteau	Gratuit

ARTICLE - 9 - TARIFICATION CAMP DE JOUR, SERVICE DE GARDE ET COURS DE NATATION

Pour la participation au camp de jour, service de garde et piscine, les tarifs sont majorés de 56% pour les non-résidents pour l'année 2024. Les tarifs de camp de jour, service de garde et cours de natation sont non taxables. Le coût d'achat d'un casque de bain ou d'une couche de piscine est taxable.

TYPE DE SERVICE	TARIFICATION 2024
Service de garde pendant la semaine de relâche (coût pour un enfant) - tarif à la semaine	95,00 \$
Service de garde pendant la semaine de relâche (coût pour un enfant) - tarif à la journée	26,00 \$
½ prix pour le 3 ^e ou 4 ^e enfant d'une même famille - 5 ^e enfant de la même famille ou plus gratuit *S'applique seulement pour les résidents de Danville	47,50 \$ / semaine
Camp de jour – tarif par enfant pour un total de 7 semaines	175,00 \$
½ prix pour le 3 ^e ou 4 ^e enfant d'une même famille - 5 ^e enfant de la même famille ou plus gratuit *S'applique seulement pour les résidents de Danville	87,50 \$ / enfant
Service de garde du camp de jour 7 semaines matin et soir 7 semaines matin seulement 7 semaines soir seulement	140\$ 70\$ 70\$
Cours de natation	85,00 \$
½ prix pour le 3 ^e ou 4 ^e enfant d'une même famille - 5 ^e enfant de la même famille ou plus gratuit *S'applique seulement pour les résidents de Danville	42,50 \$
Casque de bain	5,00 \$
Couche de piscine	3,50 \$

ARTICLE - 10 - TARIFICATION BIBLIOTHÈQUE

Les tarifs sont majorés de 56% pour les non-résidents pour l'année 2024.

TYPE DE SERVICE	TARIFICATION 2024
Abonnement annuel résident de Danville	Gratuit
Abonnement annuel non-résident	56,00 \$
Frais de retard	0,00 \$

Bris et perte de document	Le coût de remplacement du document
Vente de livres et/ou jeux	1,00 \$ / lb

ARTICLE - 11 – ENREGISTREMENT DES CHIENS ET DES CHATS

Tous les chiens et chats doivent être enregistrés auprès de la SPAA (Société protectrice des animaux d'Arthabaska). La licence doit être renouvelée chaque année.

11.1 - LICENCE POUR CHIEN

Le tarif d'une licence pour chien est de 30,00\$.

11.2 - LICENCE POUR CHAT

Le tarif d'une licence pour chat est de 15,00\$.

ARTICLE - 12 - TAUX D'INTÉRÊT

Tout montant de taxes échues portera intérêt au taux de **18%** par année à compter de son échéance.

ARTICLE - 13 – DISPOSITION INCONCILIABLE

Toute disposition d'un règlement antérieur inconciliable avec les dispositions du présent règlement est abrogée ou modifiée en conséquence.

ARTICLE - 14 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ, le 12 février 2024

Martine Satre, mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière-trésorière

<u>Avis de motion</u>	18 janvier 2024
<u>Adoption</u>	12 février 2024
<u>Avis public d'adoption</u>	13 février 2024
Entrée en vigueur	<u>13 février 2024</u>